



Assurances



Guide du motard P&V

P&V Moto

Guide du motard P&V

La mission d'assureur de P&V ne serait pas complète sans l'attention que nous portons à la prévention. Une notion particulièrement vitale dans le cas des deux roues. Ce guide pratique est donc destiné à partager avec vous de précieux conseils pour augmenter votre sécurité et votre agrément lors de vos prochaines sorties à moto.

Ce guide est fait pour vous

Nos recommandations vous seront utiles quel que soit votre niveau de pilotage : débutant, intermédiaire ou confirmé. Les nouveaux motards y trouveront tous les conseils indispensables pour effectuer leurs premières sorties en toute sécurité et les pilotes intermédiaires et confirmés de précieux tuyaux de conduite et d'équipement, ainsi que de fabuleux roadbooks.

Retrouvez une foule de conseils utiles

Tout d'abord, divers conseils de prévention : avoir le bon permis moto, maîtriser son bolide, l'app Liberty Rider spécialement conçue pour les motards, les bons réflexes de conduite en fonction des saisons.

Ensuite, des recommandations en matière d'équipements de protection et de confort.

Puis on partira à l'aventure avec notre checklist préparatoire et nos formidables roadbooks P&V.

Enfin, quelques conseils en matière de secours et de premiers gestes pour vous aider à réagir en cas d'accident de moto.

Table des matières

Nos conseils de prévention	5
1. Quel permis pour quelle moto ?.....	5
2. Les formations moto	7
3. Préparer votre moto pour l'hivernage ou la belle saison.....	8
4. Liberty Rider, l'ange gardien du motard	9
Nos conseils de protection	10
1. L'équipement moto obligatoire en Belgique	10
2. Quel équipement en été et en hiver ?	11
3. Que faire en cas de vol de ma moto ?	13
4. Le casque : élément vital de votre protection... tout comme l'airbag moto.....	14
En route vers l'aventure !.....	16
1. Comment bien préparer votre roadtrip à moto ?.....	16
2. Les fabuleux roadbooks P&V en partenariat avec Liberty Rider	18
Que faire en cas d'accident ?	20
1 - Sécuriser les lieux et appeler des secours.....	20
2 - L'assistance de votre assurance P&V	21
3 - Remplir un constat d'accident.....	21
4 - Contactez votre assureur !.....	21
Votre contrat d'assurance P&V Moto.....	22
1. Protection du client, de ses intérêts et des autres.....	22
2. Protection du véhicule	23
3. Solutions mobilité modulaires	23
P&V Moto : qu'en disent les autres motards ?	24
P&V Moto met les gaz avec 3 Trophées DECAVI d'affiliée	25



Nos conseils de prévention

Malgré son look tout en cuir et en casque, le motard est un usager de la route vulnérable. C'est pourquoi il est bon, avant d'enfourcher votre magnifique engin, de disposer du permis (obligatoire) et de la moto adéquate, puis d'adopter les bons gestes, de maîtriser les conditions de pilotage en toutes saisons et enfin, de veiller au bon entretien de votre bécane.

1. Quel permis pour quelle moto ?

Commençons par le commencement : le permis moto. En Belgique, il en existe 4 différents qui correspondent à l'usage de motos de puissances variables. Il est bien sûr conseillé aux motards débutants de rester modeste en termes de cylindrée et de monter en puissance à mesure que leurs compétences de motard progressent.

► Le permis AM pour les 50 cc

Dès l'âge de 16 ans pour la conduite d'un scooter, cyclomoteur ou quadricycle léger de 50 cc et maximum 4 kW de puissance, pour une vitesse maximale de 45 km/h. Bon à savoir : le conducteur disposant d'un permis B peut conduire un cyclomoteur ou un scooter de cette catégorie AM.

► Le permis A1 pour les 125 cc

À partir de 18 ans pour rouler avec une moto d'une cylindrée maximale de 125 cc, qui présente une puissance maximale de 11 kW (15 ch) et un rapport puissance/poids de 0,1 kW/kg maximum.

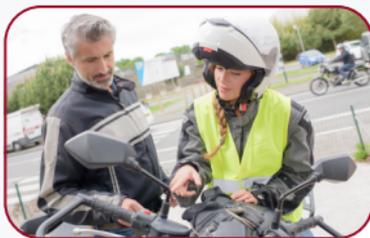
► **Le permis A2 pour les motos de 35 kW maximum**

Pour les plus de 20 ans et pour les motos d'une puissance maximale de 35 kW (47 ch), qui présentent un rapport puissance/poids de 0,2 kW/kg.

► **Le permis A pour les motos dépassant 35 kW**

Il s'agit du plus gros permis, qui donne accès à toutes les cylindrées. Vous ne pourrez l'obtenir qu'à partir de 24 ans. Il concerne les motos dont la puissance dépasse les 35 kW/47 ch. Si vous disposez du permis A2 depuis au moins 2 ans, cette limite d'âge peut être ramenée à 22 ans.

En savoir plus sur les différents permis moto



2. Les formations moto

De nombreux organismes et associations proposent des formations de maîtrise ou de perfectionnement moto. C'est le meilleur moyen d'apprendre les rudiments du pilotage pour les débutants, de corriger leurs défauts ou mauvaises habitudes pour les pilotes intermédiaires et d'apprendre de nouveaux trucs et astuces pour les motards expérimentés. Ou encore de se remettre en selle après une longue interruption.

Nous vous conseillons vivement de le faire.

*Découvrez les formations de la
RACB*



3. Préparer votre moto pour l'hivernage ou la belle saison

Il y a deux moments cruciaux pour la bonne santé de votre moto et partant, pour votre sécurité et votre agrément.

► Préparez votre moto pour la belle saison



Au sortir de l'hiver, après de longues semaines sans activité, votre moto réclame un peu d'attention - et beaucoup d'amour - mais surtout des vérifications mécaniques très importantes avant de reprendre la route pour la première fois.

Vérifiez donc la pression et l'état de vos pneus, vos freins, vos phares, votre chaîne et les pignons. Un petit coup d'éponge peut toujours lui faire du bien aussi.

► Préparez votre moto pour l'hiver



Votre moto a maintenant sillonné les routes tout l'été. Adoptez les bons réflexes pour réussir son hivernage afin qu'elle puisse sortir le bout de son guidon en top forme au printemps suivant.

Il s'agit notamment soit de faire le plein, soit de laisser le réservoir vide pour l'hiver, de mettre l'huile du moteur et de la boîte de vitesse à niveau, de gonfler vos pneus selon la pression recommandée, de bien la nettoyer et de bien la sécher (l'humidité est un ennemi pour votre moto).

4. Liberty Rider, l'ange gardien du motard

Incontournable ces dernières années parmi les apps pour motards, Liberty Rider détecte les accidents de moto et enclenche automatiquement l'appel aux services de secours. Profitez aussi d'un GPS spécialement conçu pour les motards et qui vous avertit toujours en cas de virage dangereux. Et ce n'est pas tout : vous partagez en temps réel votre position avec vos proches (ils seront rassurés au départ et à l'arrivée), vous partez en balade grâce à des beaux itinéraires déjà prêts en Belgique et à l'étranger, vous suivez vos entretiens, ...



Et bonne nouvelle : avec votre assurance P&V Moto, vous recevez gratuitement un compte premium sur l'app Liberty Rider (Android ou iPhone) aussi longtemps que Liberty Rider sera le partenaire de P&V.

[Voyez le témoignage d'un de nos clients P&V Moto suite à sa collision frontale avec une voiture.](#)

Moi aussi, je veux mon ange gardien !



Nos conseils de protection

Ce n'est pas à vous qu'on va l'apprendre : la moto est un plaisir qui comporte des risques. Et pour y faire face, en plus de votre vigilance, votre équipement est votre meilleur allié. P&V vous liste l'équipement obligatoire sur nos routes et vous aide à trouver l'équipement le plus sûr et le moins contraignant possible.

1. L'équipement moto obligatoire en Belgique

En Belgique, la loi oblige à porter (1) un casque moto, (2) des gants, (3) un pantalon, (4) une veste à manches longues et (5) des bottes protégeant les chevilles. Si vous n'êtes pas en règle, vous risquez une amende. Quel équipement moto vous procurer pour être parfaitement en règle tout en roulant de manière confortable ? Suivez nos conseils.

Quel doit être votre équipement moto pour respecter la loi ?



2. Quel équipement en été et en hiver ?

Rouler à moto quand il gèle et sous la canicule, ce n'est pas vraiment pareil ! Et même si les composantes de votre équipement moto obligatoire restent les mêmes toute l'année, il convient de les adapter à la saison pour votre protection contre le froid ou le chaud.

En été, pour ne pas "cuire" dans votre équipement de motard, il convient de l'alléger.

Le blouson : plus léger pour l'été (on enlève la doublure isotherme) et surtout ventilé (tissu aéré pour que l'air vous rafraîchisse en roulant).

Les gants : ôter le rembourrage isotherme mais bien conserver les protections de la paume et du bout des doigts. Les choisir ventilés pour limiter la transpiration, en mesh ou en cuir léger et perforé.

Le pantalon : privilégier le pantalon textile dont la fibre de haute technologie fournit la protection nécessaire ou le jeans renforcé de kevlar.

Le casque : sans doute le seul élément de votre équipement qui ne change pas suivant la saison. Ce qui fait la différence en cas de grosses chaleurs, ce sont les entrées d'air qui permettent une ventilation sur le visage et d'éviter l'effet sauna !

Quel équipement privilégier en été ?



En hiver, outre l'équipement obligatoire, certains accessoires sont plus que bienvenus pour résister au vent et au froid.

Un tour de cou

Avec la vitesse, le vent glacé pénètre entre la veste et le casque et c'est très désagréable. Privilégiez un tour de cou moto coupe-vent ou une écharpe que vous enfoncez bien dans la veste pour éviter les accidents.

Un tablier / Une jupe

Pour protéger les jambes du froid et de la pluie. On en voit plus souvent sur les scooters, mais il en existe aussi pour les motos à partir de 50€.

Des protège-mains

Ce sont des coques qui protègent vos mains du vent et donc du froid. Accessoirement, elles les protègent aussi en cas de contact avec des rétroviseurs, par exemple...

Quel équipement privilégier en hiver ?



3. Que faire en cas de vol de ma moto ?

Votre moto, vous y tenez comme à la prunelle de vos yeux. Elle est trop canon ! C'est aussi ce qu'a dû se dire celui qui l'a volée... Mais ce qui compte maintenant, c'est d'agir vite et bien. Que faire en priorité ? Qui contacter ? Votre assurance vous couvre-t-elle complètement ? Et comment prévenir le vol de moto ? Autant de questions auxquelles vous trouverez réponse dans cet article.

Ma moto a été volée, que faire ?



4. Le casque : élément vital de votre protection... tout comme l'airbag moto

Obligatoire pour motards et passagers de motos, il est véritablement l'élément central de protection de votre équipement. Il doit être homologué avec le label ECE, via une étiquette sur le casque où doivent se retrouver les lettres E ou ECE suivies d'un numéro.

Avant de prendre la route, veillez à bien attacher la jugulaire. Si celle-ci est trop peu serrée ou pas attachée, vous ne disposerez pas d'une protection efficace en cas de chute. Si votre casque a déjà subi un choc important, il vous faut impérativement en changer car il ne vous protégera plus efficacement.

Choisissez maintenant votre nouveau casque





P&V partenaire d'In&motion

Notre partenariat avec le leader mondial du gilet
airbag moto peut vous faciliter l'acquisition et le port
d'un gilet airbag.

Profitez d'une réduction sur l'offre In&motion

in&motion
A I R B A G

En route vers l'aventure !

Un des grands bonheurs de la moto, c'est de pouvoir goûter à l'infinie liberté d'aller où vous voulez, comme vous voulez... Au retour des beaux jours, vous apprécierez les balades vivifiantes dans la campagne ou direction la mer. Et en automne, une escapade en moto dans les Ardennes est toujours un enchantement. Voici quelques conseils pour une escapade réussie.

1. Comment bien préparer votre roadtrip à moto ?

Un trip à moto, ça se prépare. Alors voici une petite check-list pour vous aider à ne rien oublier d'essentiel, c'est-à-dire :

► Les documents de voyage indispensables :

- Carte d'identité / passeport, visa éventuel
- Permis de conduire
- Preuve d'assurance
- Carte grise

► Renseignez-vous sur les pays que vous traverserez :

- Vérifiez si vos cartes de banque / de crédit y sont acceptées.
- Vérifiez si les règles de circulation sont différentes
- Préparez une [liste des numéros d'urgence](#) pour chaque pays !
Et retenez que le 112 est valable dans toute l'union européenne...

► Moto et équipement

- Checkez l'état de votre équipement moto : casque, gants, veste, pantalon, bottes, bouchons d'oreilles, protège-cou... y compris les versions pluie.
- Checkez l'état de la moto : pression et usure des pneus, freins, phares, clignotants, klaxon, chaîne, niveau d'huile,...
- Prévoyez un kit anti crevaison /réparation : pompe à air, rustines, spray anti-crevaison...
- N'oubliez pas votre cadenas, chaîne ou autre antivol (ni les clés !).
- Prévoyez une pharmacie

Conseil pour vos bagages moto : encombrez-vous le moins possible et placez les choses lourdes le plus bas possible !

Consultez la checklist en détail



2. Les fabuleux roadbooks P&V en partenariat avec Liberty Rider

Votre abonnement Premium Liberty Rider ne se contente pas de vous offrir davantage de sécurité lors de vos trajets à moto, il vous propose aussi de fabuleuses balades pour vous dégourdir les jantes en beauté ! Partez à la découverte de splendides itinéraires sur les hauts plateaux de l'Ardenne, faire le plein d'iode à la Côte ou flâner le long des canaux de l'arrière-pays.

► Roadbooks pour les beaux jours



Balade rafraîchissante aux Lacs de l'Eau d'Heure

Le tracé de cette jolie balade de 3h vous offrira un superbe panorama sur les lacs de l'Eau d'Heure, un site naturel unique qui abrite une faune et une flore particulièrement riche. Vous continuerez ensuite votre journée jusqu'à la frontière et observerez de magnifiques vues en longeant la Meuse.



Tombez sous le charme des paysages de Flandre occidentale

Enfourchez votre moto pour démarrer cette boucle de 84km depuis Lo-Reninge, deuxième plus petite ville de Belgique. C'est parti pour 2 heures entre les terres et le bord de mer ! Durant votre balade, vous traverserez des réserves naturelles comme celles de Blankaart et Viconia Kleiputten.

Les 3 plus belles balades moto été en Belgique (pv.be)

► Roadbooks pour la fin de la saison



Les bienfaits d'une balade à la Côte

Durant cette balade de 84 km et 2h, vous longerez la plus longue ligne de tramway au monde qui circule entre Knokke et La Panne, le fameux Tram de la côte. Laissez-vous emporter par les vertus relaxantes de l'air marin, le bruit des vagues et le chant des mouettes.

[En savoir plus sur cet itinéraire pour motards débutants.](#)



La Province de Liège et ses merveilles

Les motards confirmés trouveront leur plaisir avec cette balade de 136 km et 2h20. Débutez cette jolie boucle en quittant Liège et le bruit des voitures pour faire place à la nature. Vous longerez l'Amblève jusqu'au lac de Coë où vous attendent de magnifiques panoramas.

Les 5 plus belles balades moto à faire cet automne

Que faire en cas d'accident ?

Les motards n'ont pas forcément plus d'accidents que les automobilistes, mais quand ils en ont un, il est plus sérieux. Alors voici quelques conseils pour vous aider à réagir au mieux :

1 - Sécuriser les lieux et appeler des secours

Si vous ou une autre personne avez besoin de secours d'urgence, **appelez le 112 en Belgique et dans l'Union Européenne.**

Liberty Rider peut appeler des secours pour vous !

L'app Liberty Rider (version premium offerte avec votre assurance P&V Moto) peut vous sauver la vie en appelant automatiquement les secours pour vous en cas d'accident.

Toutes les infos ici !

► Bon à savoir !

Quelques gestes de base à effectuer après avoir appelé les secours si vous êtes témoin d'un accident impliquant un motard :

- Veillez à sécuriser les lieux sur 150 voire 200 mètres.
- Si un motard est blessé, ne retirez surtout pas son casque, mais essayez plutôt d'en ouvrir la visière.
- Ne déplacez la victime que si elle est exposée à un danger qui ne peut être contenu, comme un début d'incendie dans le véhicule de la victime ou un état d'inconscience ou milieu de la chaussée.

- La victime ne respire plus ? Pratiquez immédiatement un massage cardiaque en attendant l'arrivée des secours. Pour ce faire, apposez les mains l'une sur l'autre sur le centre du thorax, doigts relevés et n'appuyant pas sur les côtes. Ensuite, bras tendus, appuyez fortement avec le talon de la main en y mettant le poids du corps et effectuez ainsi 120 compressions par minute (2 par seconde).

2 - L'assistance de votre assurance P&V

Si vous avez souscrit une **couverture assistance** dans le cadre de P&V Moto, vous pouvez appeler à tout moment le **+32 2 229 00 10** en cas d'accident, de vol ou de panne !

Veillez à toujours avoir votre numéro de contrat d'assistance à portée de main.

3 - Remplir un constat d'accident

Vous avez eu un accident de moto avec un ou plusieurs autres véhicules ? Règle n° 1 : ne paniquez pas. Afin de permettre aux assureurs de déterminer plus facilement qui est responsable de l'accident et de vous indemniser, il vous faudra [remplir un constat d'accident](#) européen, comme pour un accident de voiture.

4 - Contactez votre assureur !

En cas d'accident, prévenez votre **conseiller P&V** dès que possible !

Votre contrat d'assurance P&V Moto

P&V vous propose différentes garanties pour couvrir l'usage de votre moto. À commencer par la couverture de base obligatoire dite RC (Responsabilité Civile), à laquelle s'ajoute une large panoplie d'options pour couvrir tous les cas de figure.

1. Protection du client, de ses intérêts et des autres

► Responsabilité

Avec la prise en charge des **dommages matériels** et des **dommages corporels causés à un tiers**, y compris pour les passagers et leurs biens.

► Protection du conducteur

Prévoit une intervention dans les **frais médicaux** ainsi qu'en cas d'**incapacité temporaire** ou **permanente** et en cas de **décès** lorsque le conducteur subit un dommage lors d'un accident.

Avec en option, la protection de l'équipement !

Une indemnité pour remplacer **casque, veste, combinaison, bottes, gants, airbag** endommagé lors d'un sinistre et profiter à nouveau de sa moto en toute sécurité.

► Protection juridique – ARCES Article 1

Nous intervenons dans les frais procédure et d'avocat qu'il s'agisse d'une infraction, de défendre vos intérêts à la suite d'un accident, d'un conflit avec le garagiste suite à un entretien et bien plus encore.

2. Protection du véhicule

▶ L'omnium moto

Afin de protéger votre moto en cas d'incendie, de vol, de collision avec un animal ou après un accident.

3. Solutions mobilité modulaires

▶ Assistance au véhicule

En cas

- d'accident
- de panne
- de vol

Mais aussi si vous perdez vos clés ou que vous avez un pneu crevé.

▶ Assistance Personnes

Prise en charge des personnes lors de séjour à l'étranger ou en Belgique en cas de maladie, accident, disparition, décès.

***Voir toutes les formules et couvertures
d'assurance moto chez P&V !***

P&V Moto : qu'en disent les autres motards ?

L'épreuve de vérité pour une assurance, c'est le jour où on doit faire appel à elle. C'est là qu'on peut réellement juger de ses qualités, de son accompagnement et de sa vitesse de traitement du dossier, entre autres.

À cet égard, voici les témoignages de certains de nos clients.

« L'assurance moto s'est révélée être assez bon marché car elle était liée à l'assurance auto. Une bonne surprise. Je suis également satisfait de la rapidité dans le feedback et le traitement de mon/mes assurances auto/moto, prix correct. »

« Ca fait pas mal des années que je suis assuré en voiture et moto. Les prix sont intéressants et je suis plus que satisfait de cette assurance. »

Et à propos de l'application Liberty Rider :

« Merci pour votre application, car si personne ne s'était arrêté vous étiez mon seul secours. J'ai d'abord été surpris de recevoir un appel suite à la chute, mais assez content de savoir qu'un 2^{ème} ange gardien veillait sur moi. Je vais mieux quelques côtes cassées et quelques hématomes, un grand merci à vous pour votre réactivité et votre efficacité, ainsi que ce suivi qui ajoute à votre sérieux. Bravo ! »

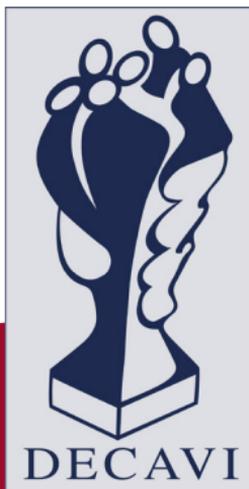
P&V Moto met les gaz avec 5 Trophées DECAVI d'affilée

Les Trophées DECAVI de l'assurance récompensent les meilleurs produits d'assurance de l'année.

P&V Moto a été élue meilleure assurance moto durant 5 années consécutives. De 2020 à 2024.

Ça mérite bien un (petit) wheeling, non ?

[Lisez le communiqué de presse du Decavi.](#)



Information légale

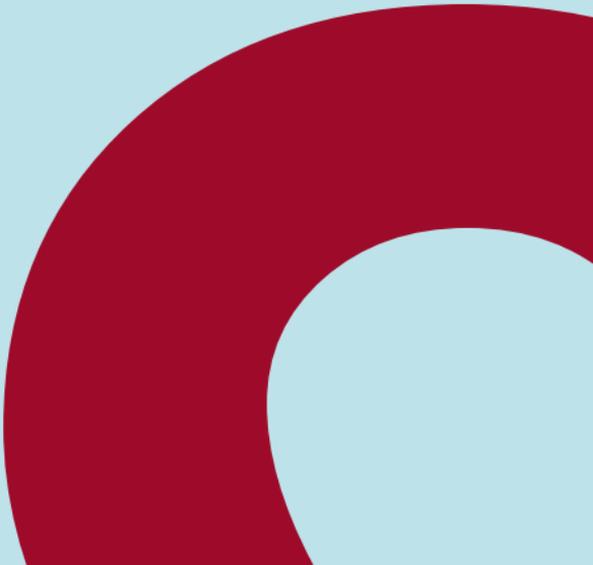
Ce document est un document publicitaire qui contient de l'information générale sur l'assurance [P&V Moto](#), développée par P&V, une marque de P&V Assurances, et qui est soumise au droit belge. Cette assurance fait l'objet d'exclusions, de limitations et de conditions applicables au risque assuré. Afin de déterminer votre profil de risque, nous appliquons quelques critères de segmentation. Nous vous invitons donc à lire attentivement les [conditions générales](#) du produit et les [fiches IPID](#) applicables à ce produit avant d'y souscrire. Elles sont à votre disposition via le site internet www.pv.be ou sur simple demande chez un conseiller P&V. Le contrat d'assurance est conclu pour une durée d'un an avec reconduction tacite.

En cas de plainte éventuelle, vous pouvez contacter un conseiller P&V, votre interlocuteur privilégié pour toutes vos questions. Il/Elle fera tout son possible pour vous aider au mieux. Vous pouvez aussi prendre directement contact avec le service Gestion des Plaintes de P&V qui examinera votre plainte ou remarque avec la plus grande attention. Ils concilieront au mieux les différentes parties et essayeront de trouver une solution. Vous pouvez les contacter par lettre (Gestion des Plaintes, Rue Royale 151, 1210 Bruxelles), par e-mail (plainte@pv.be) ou par téléphone 02/250.90.60. Si la solution proposée ne vous convient pas, vous pouvez vous adresser au service Ombudsman des Assurances (Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles) par téléphone (02/547.58.71) ou par e-mail (info@ombudsman-insurance.be).

Contactez un conseiller P&V pour recevoir un devis gratuit et sans engagement.

En tant que client, vous êtes protégé par les [règles de conduite](#) en matière d'assurance.

Pour obtenir des conseils personnalisés ou une offre d'assurance, contactez un de nos conseillers. Vous pouvez également consulter l'ensemble des [informations légales](#).



P&V est une marque de P&V Assurances SC
Entreprise d'assurance agréée sous le code 0058
Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles

www.pv.be

mail@pv.be

TVA BE 0402 236 53 - RPM Bruxelles

IBAN BE29 8777 9394 0464 - BIC BNAGBEBB

www.groupepv.coop/fr/

mail@pvgroup.be

